LABELLISATION DES PARCOURS DE PECHE

Avis n°2PF12

FDAAPPMA	PARCOURS
Fédération départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron *Moulin de la Gascarie* *12000 RODEZ* *05 65 68 41 52 / 05 65 68 50 20* *federation.peche.12@free.fr*	**LES PELIES** **Type :** Famille **Commune :** Grand-Vabre (12320) **AAPPMA :** Conques **Linéaire de berge :** 1100 m **Espèces :** GAR-BRE-CCO-CMI-GOU-ABL-BRO-SAN-PER

DATE DE LA VISITE

Le vendredi 14 septembre 2012 à 11h30

PARTICIPANTS

- **Comité régional de labellisation « Midi-Pyrénées »**
  - ✓ Norbert DELPHIN (président FDAAPPMA 31)
  - ✓ Jacques DUCOS (président FDAAPPMA 65)
  - ✓ Johana LARROUSSE (chargée de mission UFBAG)
- **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron**
  - ✓ Jean COUDERC (président)
  - ✓ Jean-Claude BRU (secrétaire)
  - ✓ Bernard GILHODES (directeur)
  - ✓ Christian VALENTI (rédacteur PISCATOR)
- **Halieutilot (association des AAPPMA du bassin versant du Lot)**
  - ✓ Christophe LAVERNHE (président)
  - ✓ Clément JOUVET (technicien)
- **Office de tourisme de Conques-Marcillac**
  - ✓ Régine COMBAL (directrice)
- **Mairie de Grand-Vabre**
  - ✓ Jean-Paul DELAGNES (maire)
  - ✓ Claude LACAZE (adjoint)
  - ✓ Brigitte COSTES (adjointe / correspondante presse Midi Libre)

EVALUATION DE LA CONFORMITE DU PARCOURS AVEC LES PRESCRIPTIONS DU CAHIER DES CHARGES

PARTENARIAT

Convention
Une convention a été signée entre la FDAAPPMA 12 et la DDT 12 pour une durée de 5 ans.

Engagement réciprocitaire
La FDAAPPMA 12 s'est engagée à maintenir une réciprocité départementale totale.

Vue du parcours (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Facilité d'accès
Le parcours se situe sur le Lot, à proximité d'un pont, qui facilite donc l'accès, à tous types de véhicules. Le site touristique de Conques se trouve à quelques kilomètres seulement et connaît une forte fréquentation, environ 600 000 personnes à l'année.

AMENAGEMENTS POUR LA PÊCHE

Postes de pêche, accessibles ouverts et entretenus
Les berges abruptes ont été aménagées de façon à rendre l'ensemble du linéaire du parcours parfaitement accessible.

Zones de pêche sécurisée accessible aux PMR depuis le parking
Un ponton PMR est accessible depuis le parking. Il comprend deux aires de stationnement, un poste de pêche et une table de pique-nique aménagée. Son accès est ouvert à tout pêcheur mais prioritairement aux pêcheurs handicapés.

Berges aménagées (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Ponton PMR (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Signalisation du ponton PMR (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Cheminement périphérique permettant l'accès aux postes et aux zones sécurisées
Le cheminement le long du parcours est facilité par la présence des risbermes. L'accès à la zone amont du parcours (en amont du pont) ne peut pas se faire par la berge, il faut emprunter un chemin carrossable tout aussi accessible.

AMENAGEMENTS EN DIRECTION DU PUBLIC

Parking à proximité immédiate
Le stationnement est possible sur le site pour tous types de véhicules. Un emplacement, à proximité de la rampe de mise à l'eau, est prioritairement réservé aux véhicules équipés de remorques. La mairie souhaite toutefois limiter dans la mesure du possible le stationnement des campings cars pour ne pas « dénaturer » le site. La priorité sera donc donnée au public pêcheur.

Brasserie Snack « Les rives du Lot » (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Sanitaires à proximité / point d'eau potable
Des sanitaires et un point d'eau sont à disposition du public au sein de la brasserie/Snack. Cet établissement est en cours de labellisation « tourisme handicap » et offre donc des aménagements et équipements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite.

Poubelles
3 poubelles sont installées à proximité de chaque table de pique-nique.

Poubelle et table de pique-nique (Photos : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Espace pique-nique / barbecue
Trois tables de pique-nique sont installées tout au long du parcours dont une table adaptée aux personnes à mobilité réduite. Il y a également la possibilité de se restaurer à la brasserie/Snack.

Activités annexes
Diverses activités sont à disposition du public depuis le site ou à proximité immédiate : aire de jeux pour enfants, départ de randonnée à dos d'ânes, point d'arrivée d'un parcours canoë, point de départ de chemins de randonnées pédestres, sites touristiques à visiter à proximité. Un guide de pêche propose diverses prestations sur le secteur (pêche aux appâts naturels, pêche des carnassiers,…) et toutes sont accessibles aux personnes handicapées.

Programme ou convention d'entretien du site avec collectivité
L'entretien du site sera effectué par la commune de Grand-Vabre. Une attestation de cet engagement a été délivrée par la mairie.

GESTION DU SITE

Gestion du milieu permettant le cycle naturel des espèces
Comme mentionné dans le dossier de présentation du parcours, l'ensemble des espèces sur ce parcours présentes dispose de conditions optimales pour leur reproduction et leur développement. Aucun déversement de poisson n'est effectué, la gestion patrimoniale recommandée initialement par la FNPF sur ce type de parcours est donc appliquée.

SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE

Signalisation routière charte FNPF

Deux panneaux de signalisation routière sont installés à proximité immédiate du site. La FDAAPPMA envisage d'ajouter d'autres panneaux pour indiquer le parcours depuis les localités voisines et souhaite ainsi étudier avec le Comité Départemental du Tourisme les sites les plus adaptés.

Panneau de signalisation routière (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

Signalisation sur site charte FNPF

Le panneau de présentation du site est bien en place et conforme à la charte FNPF.

Panneau pédagogique du site (Photo : J. Larrousse /UFBAG - Septembre 2012)

COMMUNICATION

Respect de la charte FNPF sur documents de promotion

La charte FNPF sera parfaitement respectée sur les documents de promotion réalisés par la FDAAPPMA, guide de pêche notamment, mais également par les offices de tourisme et autres relais. Le site et l'ensemble de ses installations sera inauguré au printemps 2013 à l'occasion de la journée « tourisme handicap ».

EVALUATION DE LA CONFORMITE DU PARCOURS AVEC LES PRESCRIPTIONS DU CAHIER DES CHARGES

BILAN SYNTHETIQUE

CRITERES OBLIGATOIRES	VERIFICATION
PARTENARIAT	
Convention	**Oui**
Engagement réciprocitaire	**Oui**
SITUATION GEOGRAPHIQUE	
Facilité d'accès	**Oui**
AMENAGEMENTS POUR LA PÊCHE	
Postes de pêche accessibles ouverts et entretenus	**Oui**
Zones de pêche sécurisée accessible aux PMR depuis le parking	**Oui**
Cheminement périphérique permettant l'accès aux postes et aux zones sécurisées	**Oui**
AMENAGEMENTS EN DIRECTION DU PUBLIC	
Parking à proximité immédiate	**Oui**
Sanitaires à proximité / point d'eau potable	**Oui**
Poubelles	**Oui**
Espace pique-nique / barbecue	**Oui**
Activités annexes	**Oui**
Programme ou convention d'entretien du site avec collectivité	**Oui**
GESTION DU SITE	
Gestion du milieu permettant le cycle naturel des espèces	**Oui**
SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE	
Signalisation routière charte FNPF	**Oui**
Signalisation sur site charte FNPF	**Oui**
COMMUNICATION	
Respect de la charte FNPF sur documents de promotion	**Oui**

AVIS DU COMITE REGIONAL POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL	**X**	**Favorable sans réserve**
		Favorable avec réserve(s)
		Défavorable

Norbert DELPHIN
Membre du comité régional de labellisation « Midi-Pyrénées »

Jacques DUCOS
Membre du comité régional de labellisation « Midi-Pyrénées »